



ARRETE MUNICIPAL N° 2024-008

portant autorisation d'occuper le domaine public communal pour l'organisation d'une manifestation

Le maire de la commune de LES IFFS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;

Vu la demande en date du 07 mai 2024 par laquelle Monsieur LARUE Bastien, régisseur adjoint pour le projet de tournage de film Tétra Média Fictions-60 rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, sollicite l'autorisation d'occuper le parking communal situé à côté de la salle Alphonse Vettier en vue d'y organiser le tournage de la série « Anaon »

ARRETE

ARTICLE 1 : M. LARUE Bastien, régisseur adjoint de la Série « Anaon » est autorisé à occuper le parking communal situé à côté de la salle Alphonse Vettier en vue de stationner les véhicules de l'équipe de tournage pour la série Anaon »

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée du jeudi 08 août au samedi 10 août 2024

ARTICLE 3 : L'autorisation s'accompagne d'une interdiction de stationner sur le parking durant la manifestation pour tout autre véhicule extérieur à l'équipe de tournage.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est accordée à titre gracieux

ARTICLE 1 : La *secrétaire générale de mairie*, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie adressée à la gendarmerie de Hédé-Bazouges.

Fait à LES IFFS, le 07 juin 2024

Le maire,
Jean-Yves JULLIEN,

